

# CI Com

*Compagnie Internationale  
pour la Communication*

## **Rapport annuel de l'exercice 2022**

## **SOMMAIRE**

- 1. CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- 2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2022**
- 3. CORPORATE GOVERNANCE**
- 4. RAPPORT DE REMUNERATION ET RAPPORT DU REVISEUR**
- 5. COMMENTAIRES FINANCIERS**
- 6. COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DU REVISEUR**
- 7. COMPTES STATUTAIRES ET RAPPORT DU REVISEUR**

## 1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Échéance des mandats

|   |               |
|---|---------------|
| <b>Valérie GIMOND-DUMENIL</b><br>Présidente | Exercice 2022 |
| <b>Michel RETHORET</b><br>Vice-Président    | Exercice 2022 |
| <b>Laurence DUMENIL</b><br>Administratrice  | Exercice 2022 |

### Organe de révision de l'exercice 2022

PKF Certifica SA, succursale de Genève

### Siège de la société

22, Rue du Nant, 1207 Genève  
Tél +41(0)22 737 40 00 - Fax +41(0)22 737 40 09  
Case postale 6204  
Site [www.cicomsa.com](http://www.cicomsa.com)  
E-mail [info@cicomsa.ch](mailto:info@cicomsa.ch)

### Capital-actions CHF 13'000'000

570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal / 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal  
(Chaque action donne droit à une voix sans égard à sa valeur nominale)

## 2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2022

### VIE DES SOCIETES

#### 2.1. Présentation CI COM SA :

Ci Com SA est une société holding qui détient une participation dans Alliance Développement Capital SIIC d'un montant net de CHF 1 660 996 et un investissement net de CHF 2 115 298 dans la société Zenessa SA.

La société n'a pas réalisé de nouvel investissement sur l'exercice marqué par la fin de la crise sanitaire mais surtout la guerre en Ukraine dont les conséquences inflationnistes ont obligé les banques centrales à pratiquer des relèvements taux forts et réguliers. Dans ce nouveau contexte économique indécis, la société reste néanmoins attentive aux opportunités qui se présenteraient avec un marché de cibles potentielles qui pourraient être affectées par les événements macro économiques.

#### 2.2. Participations :

##### Alliance Développement Capital SIIC

Alliance Développement Capital SIIC, Belgique, est une société foncière spécialisée dans l'immobilier locatif cotée au compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris.

En 2014 Ci Com SA a acquis 265 000 actions supplémentaires de la société Alliance Développement Capital SIIC.

Au cours du 1er semestre 2015, la société a acquis sur le marché boursier 560 000 actions ADC au cours moyen de 0,09 €. Ces 560 000 actions ADC ont été cédées à Dual Holding le 5 mars 2015 au prix unitaire de 0,09 €, soit le cours de bourse de l'action ADC à cette même date.

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, la société détient ainsi 13 765 000 actions, soit 10.13 % du capital et des droits de vote.

##### Rappel 2021 :

***Changement de méthode d'évaluation des titres ADC SIIC dans les comptes établis selon les Swiss GAAP et selon le Code des Obligations au 31 décembre 2021***

La société CI COM évaluait précédemment sa participation au cours de clôture de bourse au 31 décembre.

En l'absence d'un marché actif sur le marché réglementé sur lequel est coté le titre ADC (Euronext Paris), et conforté par les variations aberrantes entre 2020 et 2021 des cours de bourse du titre en raison de très faibles volumes échangés et en l'absence de changement du périmètre immobilier de la société ADC, le management a décidé d'évaluer à la clôture 2021 les titres ADC SIIC sur la base d'une décote moyenne de 66,5% appliquée à l'avant dernier Actif Net Réévalué publié par la société ADC SIIC, dans la limite du prix d'acquisition.

La justification motivée de ce changement était présentée en note 2 de l'annexe des comptes 2021 établis selon les SWISS GAAP RPC et en note 1 de l'annexe des comptes statutaires 2021 établis selon le Code des Obligations.

Ce changement de méthode d'évaluation avait fait l'objet d'une publication événementielle en date du mercredi 27 avril 2022, après bourse.

Au 31 décembre 2022, ce même principe d'évaluation de la participation de la société dans la société ADC SIIC a été maintenu.

Il est rappelé que :

- Le patrimoine immobilier de la société ADC SIIC, expertisé à 38,79 millions d'euros hors droits au 30 juin 2022 (derniers chiffres connus, soit 38,19 millions de francs suisses au cours de change du 31 décembre 2022), est principalement constitué d'une partie des murs d'un hôtel 4 étoiles situé Rue du Faubourg Saint Honoré à Paris ;
- Suivant la valeur de marché expertisée de son patrimoine immobilier, l'actif net réévalué par action ADC SIIC, s'établissait ainsi au 30 juin 2022 à 0,3658 € (CHF 0,3602).

Sur la base du dernier chiffre connu (30 juin 2022) de l'actif net réévalué de la société ADC SIIC, la participation de Ci Com dans la société ADC SIIC s'élèverait ainsi à CHF 5 035 237 soit une plus-value potentielle de CHF 3 297 202 (au cours de change de clôture).

### **Zenessa SA**

Zenessa SA est une société d'investissement qui détenait jusqu'à décembre 2016 une participation indirecte mais majoritaire dans la société industrielle AD Industrie SAS, active dans les secteurs de l'ingénierie mécanique et hydraulique de haute technologie de haute précision, en particulier aéronautique.

Ci Com SA détient toujours 14,52 % de la société Zenessa. Pour rappel, la prise de participation de Ci Com SA dans Zenessa a été effectuée le 18 juin 2013.

CI COM maintient l'évaluation de sa participation minoritaire dans ZENESSA selon la méthode de l'Actif Net Réévalué des participations détenues par ZENESSA et ses filiales.

Il est rappelé que, fin 2016, la filiale de ZENESSA, INGEFIN, avait cédé la totalité de sa participation majoritaire dans la société de droit français AD INDUSTRIE (Cf. point 4.2 des comptes annuels 2016 présenté dans le rapport financier de CI COM).

Le contrat de cession comprenait un crédit vendeur à terme (10 ans, remboursable par anticipation) représentant 19% du prix de vente revenant directement à Ingefin. Ce crédit vendeur a été remboursé par anticipation le 27 juin 2018.

A la fin de l'exercice 2022, une provision complémentaire de CHF 30 564 (dont CHF 100 532 de provision liée à l'évolution du taux de change Euro/CHF) a été comptabilisée, ramenant la valeur nette des titres Zenessa à CHF 2 115 298 (Cf. Note 4, point 4,2 comptes consolidés ci-après). Zenessa détient 100% du capital social de la société Ingefin au 31 décembre 2022.

### 2.3. Autres points

La société Independent Fund Management AG a annoncé le 21 novembre 2015 détenir à titre fiduciaire pour le compte de Herculis Partners « Aries Fund » 5.34% des actions au porteur de Ci Com SA.

En date du 25 février 2021, la société Independent Fund Management AG avait déclaré détenir à titre fiduciaire pour le compte de Herculis Partners « Aries Fund » moins de 3% des actions au porteur de Ci Com SA.

En 2022, il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil.

### 2.4. Résultat 2022

Les comptes annuels SWISS GAAP font ressortir une perte de CHF 279 259 contre une perte de CHF 504 763 au 31 décembre 2021.

La perte comptable de l'exercice 2022 est principalement imputable :

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| - aux charges d'exploitation :   | CHF 109 268 (2021 : CHF 130 051), |
| - aux correctifs de valeurs des participations :<br>(Note 4, point 4,2 des comptes annuels SWISS GAAP) | CHF 100 986 (2021 : CHF 318 987)  |
| - aux charges financières :  | CHF 69 005 (2021 : 72690)         |

Les comptes statutaires CO font apparaître une perte nette pour l'exercice 2021 de CHF 279 259 contre une perte de CHF 58 992 au 31 décembre 2021. Le résultat statutaire se décompose des mêmes éléments que les comptes annuels SWISS GAAP.

La société cherche toujours à fonctionner avec des coûts de structure limités. Ces coûts ressortent à CHF 109 268 contre CHF 130 051 l'exercice précédent. Ces coûts restent nécessaires pour continuer la cotation de la société. Ce choix a été décidé par le conseil d'administration afin de promouvoir la transparence totale de la gestion de la société vis-à-vis des actionnaires ainsi que de permettre un redéploiement des activités de celle-ci.

La société n'est pas soumise à la publication de comptes consolidés. Elle publie des comptes annuels conformes aux normes comptables Swiss GAAP RPC et des comptes statutaires conformes au Code des Obligations.

### 2.5. Indications sur les risques

Conformément à ses devoirs, il appartient au conseil d'administration de connaître les risques de l'entreprise, de décider des mesures de gestion appropriées et de mettre en place respectivement de les faire mettre en place. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a procédé à sa propre évaluation et a également déterminé quels sont les risques à gérer et à quel niveau. Le conseil d'administration s'est impliqué dans l'évaluation des risques stratégiques et, dans le domaine des risques opérationnels, s'est assuré par discussion avec la Direction générale, que les risques sont gérés et lui sont rapportés de manière adéquate. Il a ainsi obtenu une vue d'ensemble des risques clés et des mesures lui permettant de définir les priorités et l'allocation des ressources nécessaires.

## 2.6. Continuation d'activité

Ci Com SA est une société holding. Le Conseil d'administration a procédé depuis 2013 à un redéploiement des activités par l'acquisition de deux participations dans les domaines immobiliers et industriels. Ci Com SA avait renforcé en 2014 sa participation dans la société Alliance Développement Capital SIIC avec l'acquisition supplémentaire de 265 000 actions.

Au 31 décembre 2022, la société a conservé son portefeuille de participations et reste attentive à de possibles investissements à long terme qui présenteraient des fondamentaux solides en terme de revenu et/ou de rendement.

Au 31 décembre 2022, la Société est surendettée. L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités nécessaires. La postposition de CHF 8 000 000 à la fin de l'exercice 2020 a été maintenue à ce niveau au 31 décembre 2022.

## 2.7. Evènements subséquents

### Crise ukrainienne

La crise actuelle n'a pas d'impact direct sur le fonctionnement et la valorisation des actifs détenus.

La remontée des taux peut être une opportunité d'investir dans des sociétés cibles soumises à des difficultés financières, cela avec l'appui de l'actionnaire de référence et/ou des partenaires financiers tiers.

Il n'y pas eu d'autres évènements subséquents.

### **3. CORPORATE GOVERNANCE**

**3.1. Structure du groupe et actionnariat**

**3.2. Structure du capital**

**3.3. Conseil d'administration**

**3.4. Direction générale**

**3.5. Rémunérations, participations et prêts**

**3.6. Droits de participation des actionnaires**

**3.7. Prises de contrôle et mesures de défense**

**3.8. Organe de révision**

**3.9. Politique d'information**

### 3.1. Structure du groupe et actionariat

#### 3.1.1. Structure du groupe

Ci Com SA, dont le siège est en Suisse, à Genève, rue du Nant 22, est cotée à la Bourse Suisse (SIX) de Zürich. Sa capitalisation boursière des seules actions au porteur cotées en bourse est de 912 500 CHF au 31.12.2022 (2021 : CHF 985 500) sur la base d'un cours de CHF 2.70 par action (2021 : CHF 2.70) (No valeur ISIN CH0001625810).

Ci Com SA, dont le but est d'effectuer toutes opérations financières tant pour son compte que pour le compte de tiers, est une société financière de participations.

#### 3.1.2. Actionnaires importants

|   |   |                         |
|---|---|-------------------------|
| Actions détenues par des sociétés du groupe | Aucune  | -                       |
| Actions détenues par d'autres actionnaires  | 570'000 actions nominatives<br>365'000 actions au porteur | 100% du capital-actions |

Les 570 000 actions nominatives, soit 43.85% du capital-actions, ne sont pas cotées et sont détenues par Dual Holding SA, Fribourg.

Aucune participation importante n'a été annoncée durant l'exercice sous revue.

## 3.2. Structure du capital

### 3.2.1. Capital

Le capital social de Ci Com SA de CHF 13'000'000 est composé de 570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal et 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal.

| Type d'actions | Valeur nominale | Nombre d'actions | Cotées /Non cotées en bourse | Détenteurs      |
|----------------|-----------------|------------------|------------------------------|-----------------|
| Nominatives    | CHF 10          | 570'000          | Non cotées                   | Dual Holding SA |
| Porteurs       | CHF 20          | 365'000          | Cotées                       | Divers          |

Les 570'000 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote identique à celui dont bénéficient les actions au porteur. Les actions nominatives qui correspondent à 43.85% du capital-actions détiennent 60,96% des voix.

### 3.2.2. Capital autorisé et conditionnel

#### 3.2.2.1. Capital autorisé

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, la société Ci Com SA ne dispose pas d'un capital autorisé.

#### 3.2.2.2. Capital conditionnel (art. 5 ter des statuts)

Un capital conditionnel avait été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 million.

### 3.2.3. Restrictions de transfert et inscriptions des « nomines »

#### 3.2.3.1. Article 7 des statuts

La cession d'actions nominatives s'opère par voie d'endossement.

Cependant, toute acquisition d'une ou plusieurs actions nominatives, à quelque personne et à quelque titre que ce soit, y compris la continuation de tout droit de propriété ou d'usufruit sur une ou plusieurs actions nominatives, est subordonnée à l'approbation écrite du conseil d'administration. Celui-ci peut refuser son approbation dans chacun des cas suivants :

1. Si l'acquéreur n'a pas expressément déclaré que son acquisition a lieu en son propre nom et pour son propre compte
2. Si la société offre à l'aliénateur de reprendre la ou les actions, pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la requête d'approbation

Lorsque la société veut faire usage de ce droit de reprise, elle doit le déclarer par écrit à l'aliénateur dans un délai de soixante jours dès réception de la requête d'approbation.

La valeur réelle est fixée d'entente entre la société et l'aliénateur ; si ceux-ci ne parviennent pas à un accord écrit dans les trente jours qui suivent la déclaration de reprise par la société, sous réserve de l'article 685b alinéa 5 du Code des obligations.

La société doit donner à chacun de ses autres actionnaires le droit d'acquérir les actions aux mêmes conditions, proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque actionnaire ; si un actionnaire renonce en tout ou partie à ce droit, la société dispose librement de la part correspondante.

La société exerce son droit de reprise pour le compte des actionnaires intéressés, à défaut pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

Tant que l'approbation du Conseil d'administration n'est pas donnée, la propriété des actions concernées et tous les droits en découlant restent à l'actionnaire inscrit au registre des actions. Il est en particulier exclu que l'acquéreur puisse exercer le droit de vote et les droits sociaux attachés aux actions.

Lorsque l'acquisition a lieu par fusion, succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée, le conseil d'administration ne peut refuser son approbation que si la société offre à l'acquéreur de reprendre les actions en cause selon les dispositions du chiffre 2 ci-dessus, applicables par analogie.

Dans le présent article, on entend par « acquéreur » la ou les personnes ou entités quelconques prétendant acquérir ou avoir acquis un droit de propriété ou d'usufruit sur une ou plusieurs actions nominatives de la société.

### 3.2.3.2. Répartition du bénéfice et Dividende

#### **Article 36 des statuts**

Il est prélevé une somme égale au cinq pour cent du bénéfice de l'exercice pour constituer la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions libéré.

Sous réserve des dispositions légales impératives, le solde du bénéfice de l'exercice est réparti conformément aux décisions de l'assemblée générale, sur le préavis du conseil d'administration.

#### **Article 37 des statuts**

Le paiement du dividende a lieu à l'époque fixée par le conseil d'administration.

Le dividende ne peut être fixé qu'après que les affectations aux réserves légales et statutaires aient été opérées conformément à la loi et aux statuts.

Des dividendes ne peuvent être prélevés que sur le bénéfice résultant du bilan et sur les réserves constituées à cet effet.

Tout dividende qui n'a pas été réclamé dans les cinq ans depuis son exigibilité est prescrit de plein droit au profit de la société.

### 3.3. Conseil d'administration

En 2022, le conseil a délibéré 3 fois.

#### 3.3.1. Membres du conseil d'administration

| Nom                    | Année de Naissance | Nationalité | Date du 1 <sup>er</sup> mandat | Terme du mandat | Tâches au C.A.  |
|------------------------|--------------------|-------------|--------------------------------|-----------------|-----------------|
| Valérie Gimond-Duménil | 1983               | Suisse      | 2016                           | 2022            | Présidente      |
| Michel Réthoret        | 1944               | Française   | 2010                           | 2022            | Vice-Président  |
| Laurence Duménil       | 1980               | Suisse      | 2018                           | 2022            | Administratrice |

#### Valérie GIMOND-DUMENIL

Madame Valérie Gimond-Duménil est membre depuis plusieurs années de différents conseils d'administration de sociétés cotées (holdings et sociétés immobilières).

Les autres mandats exercés par Madame Valérie GIMOND-DUMENIL sont énumérés ci-après :

| LISTE DES MANDATS DE VALERIE GIMOND-DUMENIL |  |
|---|--|
| Acanthe Développement                       | Administrateur depuis le 30/05/2014                          |
| FIPP  | Administrateur depuis le 25/06/2014                          |
| ADC   | Administrateur depuis le 09/01/2013                          |
| MYHOTELMATCH (Ex Foncière Paris Nord)       | Administrateur depuis le 20/07/2017 jusqu'au 25 octobre 2022 |
| Ardor Capital SA                            | Administrateur de classe B depuis le 11 mai 2015             |
| Zenessa                                     | Administrateur depuis le 13 décembre 2016                    |
| Smalto SA                                   | Administrateur depuis le 10 septembre 2021                   |
| Gépar Holding AG                            | Administrateur depuis le 14/11/2016                          |
| Dual Holding SA                             | Administrateur depuis le 29/03/2016                          |

#### Michel RETHORET

Après avoir terminé un DECS (Diplôme d'Etudes comptables supérieures) à l'université de Lyon, Michel Réthoret est venu à Genève et a travaillé au sein de différentes sociétés financières dans lesquelles il s'est familiarisé avec les techniques financières, les fiscalités suisses et internationales. Il a créé à Genève deux fiduciaires (Fidaudit SA et Fidaudit Révisions SA) revendues en 1985. Il a ensuite continué son activité à travers une nouvelle fiduciaire spécialisée dans le conseil et la structuration de patrimoine.

Au cours de sa carrière Michel Réthoret a été membre du directoire d'une banque à Hambourg, a été ou est encore membre du conseil d'administration de fonds d'investissement, et de plusieurs sociétés suisses ou étrangères en particulier dans le domaine immobilier.

Les autres mandats exercés par Monsieur Michel RETHORET sont énumérés ci-après :

| <b>LISTE DES MANDATS DE MICHEL RETHORET</b>                   |   |
|---|---|
| Dual Holding SA   | Président du Conseil d'Administration   |
| Gépar Holding AG  | Administrateur<br>Vice-Président jusqu'au 1er août 2018<br>et Président du CA depuis le 1er août 2018 |
| Sogefco SA  | Administrateur  |
| Celsa Management & Holding SA                                 | Administrateur  |
| FORLI SA  | Administrateur  |
| O.P.G. SA   | Administrateur  |
| ALGONESIA GROUP SA  | Administrateur  |
| Suisse Design et Création Sàrl                                | Gérant  |
| MIC Meireles Ismaelites Conseils SA                           | Administrateur  |
| Publications de l'économie et de la finance AEF SA (ex Agefi) | Administrateur et Secrétaire  |
| Agefi Com SA  | Administrateur  |
| Smile Designer & Dentophobia Sàrl                             | Gérant  |
| FERN SA   | Administrateur  |
| INVEST (Suisse) SA  | Administrateur  |
| O'My Sushi Sàrl   | Gérant  |
| Fidaudit SA   | Administrateur  |
| Academy & Finance SA  | Administrateur  |

#### **Laurence DUMENIL**

Madame Laurence Duménil est membre depuis plusieurs années de différents conseils d'administration de sociétés cotées (holdings et sociétés immobilières).

Madame Laurence Duménil a été nommée en qualité de membre du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2019.

Les autres mandats exercés par Madame Laurence DUMENIL sont énumérés ci-après :

| <b>LISTE DES MANDATS DE LAURENCE DUMENIL</b> |  |
|--|--|
| Smalto SA                                    | Administrateur depuis le 19/06/2014                          |
| Foncière 7 Investissement                    | Administrateur depuis le 19/09/2014                          |
| Acanthe Développement                        | Administrateur depuis le 17/02/2017                          |
| FIPP   | Administrateur depuis le 22/06/2017                          |
| MYHOTELMATCH (Ex Foncière Paris Nord)        | Administrateur depuis le 20/07/2017 jusqu'au 25 octobre 2022 |
| Ardor Capital SA                             | Administrateur de classe B depuis le 11/05/2015              |
| Zenessa                                      | Administrateur depuis le 13/12/2016                          |
| Dual Holding SA                              | Administrateur depuis le 29/03/2016                          |
| Ardor Investment SA                          | Administrateur depuis le 01/08/2018                          |
| Alliance Développement Capital SIIC          | Administrateur depuis le 29/06/2018                          |

## **Organes exécutifs**

Monsieur Michel Réthoret assume une fonction opérationnelle dans Ci Com SA, en ce sens qu'il participe directement à la Direction de l'entreprise conjointement avec Madame Valérie GIMOD DUMENIL. Le 7 août 2018, Michel Réthoret a été nommé Directeur Financier.

### 3.3.2. Election, durée et nombre maximal de mandat

#### 3.3.2.1. Articles 19 et 20 des statuts

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à neuf membres et nommés par l'assemblée générale.

L'assemblée générale élit individuellement les membres du conseil d'administration.

La durée des fonctions des membres du conseil d'administration est d'un an ; elle prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire suivant leur nomination.

Les administrateurs sont rééligibles.

#### 3.3.2.2. Première élection et durée restante du mandat

Voir tableau au point 3.3.1 ci-dessus.

#### 3.3.2.3. Nombre maximal de mandat d'administrateur, hors Ci Com SA (Ordonnance « Initiative Minder »)

- Dans des sociétés cotées : maximum 20
- Dans des sociétés non cotées : maximum 60

### 3.3.3. Organisation interne

#### 3.3.3.1. Répartition des tâches au sein du CA

## **Article 21 des statuts**

Si le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, ses décisions sont prises à la majorité relative des voix émises par les membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité absolue du conseil. Pour les décisions et constatations du conseil qui doivent faire l'objet d'un acte authentique, la présence d'un seul membre du conseil d'administration est suffisante.

En cas de partage égal des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises en la forme d'une approbation donnée par écrit à une proposition, à moins qu'une discussion soit requise par l'un des membres du conseil.

Il n'y a pas de répartition fonctionnelle entre les membres du conseil d'administration.

### 3.3.3.2. Pour l'ensemble des comités du conseil d'administration

et

### 3.3.3.3. Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Il n'y a pas de comité nommé par le conseil d'administration du fait que dans la réalité opérationnelle, l'activité de la société ne le justifie pas. Des comités ad hoc seront instaurés dès la reprise d'activités opérationnelles.

### 3.3.4. Compétences du conseil d'administration et de la direction

#### **Article 23 et ss des statuts**

Le conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de la société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

Il a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes :

- ◆ Exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires ;
- ◆ Fixer l'organisation ;
- ◆ Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société ;
- ◆ Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- ◆ Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
- ◆ Etablir le rapport annuel, préparer l'assemblée générale et exécuter ses décisions. A cet effet le conseil d'administration établit les règles concernant la participation et la représentation des actionnaires à l'assemblée générale, y compris les règles concernant les procurations et instructions de vote (transmises par voie électronique ou autre) ;
- ◆ Etablir le rapport de rémunération ;
- ◆ Informer le juge en cas de surendettement ;
- ◆ Décider de l'appel ultérieur d'apports relatifs aux actions non entièrement libérées ;
- ◆ Exécuter les augmentations de capital, par décision qui doit revêtir la forme authentique ;
- ◆ Examiner les qualifications professionnelles des réviseurs particulièrement qualifiés pour les cas où la loi exige leur intervention.

Le conseil d'administration veille à ce que ses membres soient convenablement informés.

La direction générale du groupe est assurée par les membres du conseil d'administration de Ci Com SA. Les décisions relatives à la gestion courante du groupe sont prises par Monsieur Michel Réthoret, administrateur, vice-président et directeur financier.

### 3.3.5. Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Considérant que la direction générale du groupe est assumée par les membres du conseil d'administration, aucun instrument d'information et de communication entre la direction générale et le conseil d'administration n'a été mis en place.

### 3.4. Direction générale

La direction générale est formée des personnes suivantes :

| Nom                    | Année de naissance | Fonction   | Depuis |
|------------------------|--------------------|--|--------|
| Michel Réthoret        | 1944               | Vice-président du CA<br>Directeur financier et<br>contrôle des risques | 2010   |
| Valérie Gimond-Duménil | 1983               | Présidente du CA   | 2018   |

Pour plus de détails concernant :

- ◆ Le fonctionnement de la direction générale, voir les points 3.3.1 et 3.3.5 ci-dessus.
- ◆ Les personnes susmentionnées, voir point 3.3.1 ci-dessus.

### 3.5. Rémunérations, participations et prêts

3.5.1. Contenu/Procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation  
et

3.5.2. Rémunérations accordées aux membres en exercice des organes dirigeants (conseil d'administration et direction générale)

#### Article 26 des statuts

##### Comité de rémunération

L'assemblée générale élit individuellement les membres du comité de rémunération. Seuls les membres du conseil d'administration sont éligibles.

La durée de fonction des membres du comité de rémunération est d'un an et prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire suivant leur nomination. Les membres du comité de rémunération son rééligibles.

Lorsque le comité de rémunération n'est pas complet, le conseil d'administration désigne le(s) nouveau(x) membre(s) pour la période allant jusqu'à la fin de la durée de fonction.

Le comité de rémunération exerce les tâches et les compétences suivantes :

- Le comité de rémunération est chargé de la stratégie de rémunération. Il apporte notamment son soutien au conseil d'administration dans le cadre de la définition et de l'évaluation du système et des principes de rémunération ainsi que de la préparation des propositions soumises à l'assemblée générale concernant la rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale.

Le conseil d'administration peut déléguer au comité de rémunération d'autres tâches ou pouvoirs.

Le 30 juin 2022, les actionnaires de la société ont réélu Madame Valérie Gimond Duménil et Monsieur Michel Réthoret comme membre du comité de rémunération.

### **Rapport de rémunération**

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) entrée en vigueur le 1er janvier 2014. Il reprend les informations qui figuraient les années antérieures dans les sections 5 du Rapport de Corporate Governance et s'agissant des données chiffrées, dans l'annexe aux comptes statutaires, conformément à l'art. 663b bis du Code des Obligations.

Le rapport de rémunération figure au point 4 du présent rapport annuel.

## **3.6. Droits de participation des actionnaires**

### **Article 16 des statuts**

Les actionnaires exercent le droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement au nombre total de leurs actions, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix. Demeure réservé l'article 693 al. 3 du code des obligations.

### **Représentant indépendant**

Le 30 juin 2022, les actionnaires de la société ont réélu Monsieur André Magnenat en qualité de représentant indépendant.

#### **3.6.1. Limitation et représentation des droits de vote**

### **Article 14 des statuts**

Vis-à-vis de la société, tout actionnaire ou usufruitier inscrit sur le registre des actions est autorisé à exercer le droit de vote.

Vis-à-vis de la société, le porteur d'une action est autorisé à exercer le droit de vote, pourvu qu'il justifie de sa possession pour la production de l'action ou de toute autre manière prescrite par le conseil d'administration.

Un actionnaire peut faire représenter ses actions par un tiers, actionnaire ou non. Chaque actionnaire peut notamment être représenté à l'assemblée générale par le représentant indépendant.

L'assemblée générale élit le représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Le représentant indépendant des actionnaires peut être réélu. Si la société n'a pas de représentant indépendant des actionnaires, le conseil d'administration en désigne un pour l'assemblée générale suivante.

Sont éligibles les personnes physiques ou morales et les sociétés de personnes.

L'article 728 alinéas 2 à 6 du Code des obligations s'applique par analogie au représentant indépendant. La durée de fonction s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

L'assemblée générale peut révoquer le représentant indépendant pour la fin de l'assemblée générale.

L'action grevée d'un droit d'usufruit est représentée par l'usufruitier; celui-ci est responsable envers le propriétaire s'il ne prend pas ses intérêts en équitable considération.

Le représentant indépendant doit communiquer à la société le nombre, l'espèce, la valeur nominale et la catégorie des actions qu'il représente.

Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

### 3.6.2. Quorums statutaires

#### Article 17

Sous réserve des dispositions différentes des présents statuts et des dispositions impératives de la loi, l'assemblée générale est valablement constituée quels que soient le nombre et la valeur des actions représentées, et elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante.

En cas de partage égal des voix, celle du président de l'assemblée est prépondérante.

Toutefois, une décision de l'assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire pour les cas prévus à l'article 704 al. 1 du Code des Obligations, à savoir :

1. La modification du but social ;
2. Le transfert du siège de la société ;
3. L'introduction d'actions à droit de vote privilégié ;
4. La restriction de la transmissibilité des actions nominatives ;
5. L'augmentation autorisée ou conditionnelle du capital-actions ;
6. L'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou en vue d'une reprise de biens, et l'octroi d'avantages particuliers ;
7. La limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel ;
8. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur ;
9. L'allègement ou la suppression des restrictions à la transmissibilité des actions nominatives ;
10. La dissolution de la société avec liquidation ainsi que toute clause statutaire pouvant limiter la durée de la société.

### 3.6.3. Convocation de l'assemblée générale

et

### 3.6.4. Inscriptions à l'ordre du jour

#### **Extrait des statuts**

#### **Article 10**

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire.

## **Article 11**

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration et au besoin par les réviseurs, les liquidateurs ou les représentants des obligataires.

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

En outre des actionnaires dont les actions totalisent une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

## **Article 12**

L'assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, dans la forme prévue à l'article 40 des statuts. Il est rappelé que les actions nominatives sont convoquées par lettre recommandée et les actions au porteur par un avis unique inséré dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, sauf sur les propositions de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou d'instituer un contrôle spécial.

La convocation à l'assemblée générale ordinaire doit informer les actionnaires que le rapport de gestion, le rapport de révision et le rapport de rémunération sont mis à leur disposition, au siège de la société et des succursales s'il en existe, vingt jours au moins avant l'assemblée générale, et que chaque actionnaire peut exiger qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré dans les meilleurs délais.

### 3.6.5. Inscriptions au registre des actions

## **Article 6 des statuts**

Le conseil d'administration tient un registre des actions nominatives, qui mentionne le nom et l'adresse de leurs propriétaires et usufruitiers. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions.

## **3.7. Prises de contrôle et mesures de défense**

### 3.7.1. Obligation de présenter une offre (art 7bis des statuts)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2006 a adopté un article (clause "d'opting out") dont la teneur est la suivante :

L'obligation de présenter une offre publique d'acquisition selon les articles 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) du 24 mars 1995 est écartée au sens de l'article 22 al. 3 LBVM.

### 3.7.2. Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne comprennent aucune clause relative à cet objet.

### **3.8. Organe de révision**

#### **3.8.1. Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable**

L'assemblée générale du 30 juin 2022 a réélu PKF CERTIFICA SA, succursale de Genève en tant que réviseur pour l'exercice 2022. Le réviseur responsable est Manuel Fuoco.

#### **3.8.2. Honoraires de révision et honoraires supplémentaires**

Pour 2022, la charge représentative des honoraires du réviseur s'élève à CHF 27 403. Aucun service additionnel n'a été fourni par l'organe de révision.

#### **3.8.3. Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision**

L'organe de révision est convoqué par le conseil d'administration aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Les remarques du réviseur font l'objet de plans d'actions et les conclusions sont soumises à nouveau au conseil d'administration.

Au cours de l'année 2022, les réviseurs ont eu plusieurs réunions avec le vice-président du conseil d'administration, Monsieur Michel Réthoret. Le conseil d'administration revoit les performances, l'indépendance et les frais d'audit sur une base annuelle. Il revoit également l'étendue de l'audit, approuve le plan d'audit et discute des résultats de l'audit avec les réviseurs externes.

### **3.9. Politique d'information**

La Société Ci Com SA poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public ; toutes les informations importantes ou sensibles sont publiées dans les meilleurs délais.

Les actionnaires sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui influencent le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle selon les directives de la Bourse suisse. Les informations sont préparées par le conseil d'administration. Les informations relatives au groupe sont également disponibles sur Internet ([www.cicomsa.com](http://www.cicomsa.com)) ainsi que sur les sites de cotation suivants sous le n° de valeur ISIN CH 0001625810 :

- ◆ Reuters
- ◆ Bloomberg
- ◆ Swissquote
- ◆ Telekurs

## **Extrait des statuts**

Les avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire doivent informer les actionnaires que le rapport de l'organe de révision de même que le rapport de gestion et les propositions éventuelles concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan sont mis à leur disposition au siège de la société et des succursales s'il en existe, vingt jours au plus tard avant l'assemblée générale.

L'assemblée générale statuant sur l'exercice 2022 aura lieu le 30 juin 2023.

Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce.

## 4. RAPPORT DE REMUNERATION

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) entrée en vigueur le 1er janvier 2014. Il reprend les informations qui figuraient les années antérieures dans les sections 3.4 et 5 du Rapport de Corporate Governance et s'agissant des données chiffrées, dans l'annexe aux comptes statutaires, conformément à l'art. 663b bis du Code des Obligations.

### Rémunération de(s) membre(s) du Conseil d'administration et de la Direction

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction perçoivent une rémunération directe et/ou indirecte de CI COM SA dans la mesure indiquée ci-après. Les rémunérations globales perçues par certains membres du Conseil d'administration et de la Direction comprennent aussi les rémunérations attachées aux fonctions qu'ils occupent au sein de la société CI COM SA.

### Principes

Les rémunérations allouées par CI COM SA aux membres du Conseil d'administration et de la Direction sont fixées annuellement par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de rémunération. Celles-ci ne comportent pas de composante numéraire variable à court terme (bonus). Elles sont établies par référence aux conditions de marché pour des fonctions équivalentes. En 2022, les rémunérations allouées par CI COM SA sont en légère baisse par rapport à l'exercice antérieur considérant le temps passé par le Conseil en 2021 à répondre aux questions de la bourse Six Exchange (Cf. point 2.4 ci-avant).

### Eléments

Les rémunérations allouées directement par CI COM SA sont composées d'un montant fixe versé en numéraire. Les rémunérations versées directement et indirectement aux membres du Conseil d'administration et de la Direction selon art. 14 ORAb figurent ci-dessous.

| Dettes envers les parties liées (hors taxes et en CHF) (1) |                               |                                       |               |   |               |   |   |
|--|-------------------------------|---------------------------------------|---------------|---|---------------|---|---|
| Personnes  | Fonction                      | Pris en charge directement par CI COM |               | Pris en charge indirectement par CI COM |               | Dettes / transitoires au 31 décembre 2022 | Dettes / transitoires au 31 décembre 2021 |
|  |                               | Exercice 2022                         | Exercice 2021 | Exercice 2022                           | Exercice 2021 |   |   |
| <b>Administrateurs</b>                                     |                               |                                       |               |   |               |   |   |
| Valérie GIMOND-DUMENIL                                     | Administrateur Président      | 0                                     | 0             | 0                                       | 0             | 0   | 0   |
| Michel RETHORET  | Administrateur Vice Président | 50 703                                | 55 260        | 0                                       | 0             | 8 920                                     | 12 280                                    |
| Laurence DUMENIL   | Administrateur                | 0                                     | 0             | 0                                       | 0             | 0   | 0   |
| <b>Sous-total I</b>  |                               | <b>50 703</b>                         | <b>55 260</b> | <b>0</b>                                | <b>0</b>      | <b>8 920</b>                              | <b>12 280</b>                             |
| <b>Direction</b>   |                               |                                       |               |   |               |   |   |
| Michel RETHORET  | Directeur financier           |                                       |               |   |               | 0   | 0   |
| <b>Sous-total II</b>                                       |                               | <b>0</b>                              | <b>0</b>      | <b>0</b>                                | <b>0</b>      | <b>0</b>                                  | <b>0</b>                                  |
| <b>Total</b>   |                               | <b>50 703</b>                         | <b>55 260</b> | <b>0</b>                                | <b>0</b>      | <b>8 920</b>                              | <b>12 280</b>                             |

(1) Y compris transitoires

## Autres éléments

- Les administrateurs et directeurs ne détiennent pas d'actions en propre ;
- La société DUAL HOLDING, dont des parties liées à M. Alain Duménil sont actionnaire majoritaire, détient 60,96% des droits de vote de la société CI COM SA (2020 : 60,96%) ;
- Prêts : il n'y a pas de prêts aux membres du Conseil d'Administration et de la direction ;
- Stock options : il n'y a pas de stock-options en faveur des membres du Conseil d'Administration et de la Direction ;
- La société n'a accordé aucune des prestations visées par les articles 15 ORAb (prêts et crédits aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction) et 16 ORAb (indemnités, prêts et crédits octroyés aux proches).

# RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

PKF Certifica SA  
Succursale de Genève



Accountants &  
business advisers

## Rapport sur l'audit du rapport de rémunération selon art. 14-16 ORAb

### RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'assemblée générale de CI COM SA, Genève

#### Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

##### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de CI COM SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit s'est limité aux indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les art. 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Selon notre appréciation, les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits dans le rapport de rémunération présenté aux pages 22 et 23 sont conformes à la loi suisse et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

##### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières «contrôlées» dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Tel. +41 22 827 61 21 • [www.pkfcertifica.ch](http://www.pkfcertifica.ch) • [info@pkfcertifica.ch](mailto:info@pkfcertifica.ch)  
PKF Certifica SA Succursale de Genève • Rue des Battoirs 7 • 1205 Genève • Suisse

PKF Certifica SA is a member firm of the PKF International Limited family of legally independent firms and does not accept any responsibility or liability for the actions or inactions of any individual member or correspondent firm or firms.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

*Responsabilités du conseil d'administration relatives au rapport de rémunération*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

*Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Genève, 27 avril 2023

PKF CERTIFICA SA

  
Claudio Massa  
Expert-réviseur agréé

  
Manuel Fuoco  
Experte-réviseur agréée  
Réviseur responsable

## 5. COMMENTAIRES FINANCIERS

Évolution du cours de l'action Ci Com SA du 01.01.2022 au 31.12.2022.



CI COM SA

## Comptes annuels

31 Décembre 2022

## COMPTE DE RESULTAT

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

|  | Notes | 2022<br>CHF      | 2021<br>CHF      |
|--|-------|------------------|------------------|
| Charges d'exploitation   | 4,1   | (109 268)        | (130 051)        |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                   |       | <b>(109 268)</b> | <b>(130 051)</b> |
| (Dotation)/Reprise de provision sur immobilisations financières  | 4,2   | (100 986)        | (318 987)        |
| Autres charges financières                                       | 4,2   | (69 005)         | (72 690)         |
| <b>Résultat financier</b>  |       | <b>(169 991)</b> | <b>(391 677)</b> |
| <b>Produits sur exercices antérieurs</b>                         | 4,3   | -                | <b>19 845</b>    |
| <b>Charges sur exercices antérieurs</b>                          |       | -                | <b>(2 880)</b>   |
| <b>Résultat avant impôts</b>                                     |       | <b>(279 259)</b> | <b>(504 763)</b> |
| Impôt sur le résultat  | 5     | -                | -                |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                                    |       | <b>(279 259)</b> | <b>(504 763)</b> |
| <b>Résultat par action</b>                                       |       |                  |                  |
| <i>Résultat non dilué par action (en CHF)</i>                    |       |                  |                  |
| Actions nominatives : 570 000 actions - Valeur nominale : CHF 10 |       | (0.21)           | (0.39)           |
| Actions au porteur : 365 000 actions - valeur nominale : CHF 20  |       | (0.43)           | (0.78)           |
| <i>Résultat dilué par action (en CHF)</i>                        |       |                  |                  |
| Actions nominatives : 570 000 actions - Valeur nominale : CHF 10 |       | (0.21)           | (0.39)           |
| Actions au porteur : 365 000 actions - Valeur nominale : CHF 20  |       | (0.43)           | (0.78)           |

**BILAN**

Sous exercice clos le 31 décembre 2022 (avec comparatif 2021)

|  | Notes | 31.12.2022<br>CHF  | 31.12.2021<br>CHF  |
|--|-------|--------------------|--------------------|
| <b>ACTIFS</b>                                  |       |                    |                    |
| <b>Actifs circulants</b>                       |       |                    |                    |
| Liquidités                                     | 7     | 10 176             | 32 708             |
| Autres actifs courants                         |       | 6 075              | 4 684              |
| <b>Total des actifs circulants</b>             |       | <b>16 251</b>      | <b>37 392</b>      |
| <b>Actifs immobilisés</b>                      |       |                    |                    |
| Immobilisations financières                    | 6, 11 | 3 776 294          | 3 877 280          |
| <b>Total des actifs immobilisés</b>            |       | <b>3 776 294</b>   | <b>3 877 280</b>   |
| <b>TOTAL ACTIFS</b>                            |       | <b>3 792 545</b>   | <b>3 914 672</b>   |
| <b>ENGAGEMENTS ET FONDS PROPRES</b>            |       |                    |                    |
| <b>Engagements à court terme</b>               |       |                    |                    |
| Dette bancaire                                 |       | -                  | -                  |
| Dettes envers des parties liées                | 9     | 8 920              | 12 280             |
| Autres engagements court terme                 |       | 88 284             | 70 741             |
| Dettes fiscales court terme                    | 10    | -                  | -                  |
| <b>Total des engagements court terme</b>       |       | <b>97 204</b>      | <b>83 021</b>      |
| <b>Engagements à long terme</b>                |       |                    |                    |
| Dettes fiscales long terme                     | 10    | -                  | -                  |
| Créance actionnaire portant intérêts           | 11    | 3 014 906          | 2 871 957          |
| Créance actionnaire portant intérêts postposée | 11    | 8 000 000          | 8 000 000          |
| <b>Total des engagements long terme</b>        |       | <b>11 014 906</b>  | <b>10 871 957</b>  |
| <b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>                       |       | <b>11 112 110</b>  | <b>10 954 978</b>  |
| <b>FONDS PROPRES</b>                           |       |                    |                    |
| Capital actions                                | 8     | 13 000 000         | 13 000 000         |
| Réserve légale issue du capital                |       | 1 029 150          | 1 029 150          |
| Pertes reportées                               |       | (21 348 715)       | (21 069 456)       |
| <b>Total fonds propres</b>                     |       | <b>(7 319 565)</b> | <b>(7 040 306)</b> |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                            |       | <b>3 792 545</b>   | <b>3 914 672</b>   |

**ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

Sous exercice clos le 31 décembre 2022 (avec comparatif 2021)

| <b>CHF</b>             | <b>Capital<br/>émis</b> | <b>Réserve légale<br/>issue du capital</b> | <b>Pertes<br/>reportées</b> | <b>Total</b>       |
|------------------------|-------------------------|--|-----------------------------|--------------------|
| Au 1er janvier 2021    | <u>13 000 000</u>       | <u>1 029 150</u>                           | <u>(20 564 693)</u>         | <u>(6 535 543)</u> |
| Résultat de l'exercice |                         |  | (504 763)                   | (504 763)          |
| Au 31 décembre 2021    | <u>13 000 000</u>       | <u>1 029 150</u>                           | <u>(21 069 456)</u>         | <u>(7 040 306)</u> |
| Résultat de l'exercice |                         |  | (279 259)                   | (279 259)          |
| Au 31 décembre 2022    | <u>13 000 000</u>       | <u>1 029 150</u>                           | <u>(21 348 715)</u>         | <u>(7 319 565)</u> |

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

|   | Notes | 2022<br>CHF      | 2021<br>CHF      |
|---|-------|------------------|------------------|
| <b>Activités opérationnelles</b>  |       |                  |                  |
| Résultat de l'exercice  |       | (279 259)        | (504 763)        |
| Eléments sans incidence sur la trésorerie                                   |       |                  |                  |
| Dotation/(Reprise) aux provisions sur immobilisations financières           | 4,2   | 100 986          | 318 987          |
| Variation des créances à court terme  |       | (1 391)          | (4 684)          |
| Variation des engagements à court terme                                     |       | 14 183           | 10 127           |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>      |       | <b>(165 481)</b> | <b>(180 333)</b> |
| <b>Activités d'investissement</b>   |       |                  |                  |
| <b>Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement</b> |       | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Activités de financement</b>   |       |                  |                  |
| Remboursement de dette fiscale  | 10    | -                | (132 300)        |
| Variation de la créance actionnaire   |       | 142 949          | 348 969          |
| <b>Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement</b>   |       | <b>142 949</b>   | <b>216 669</b>   |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie           |       | (22 532)         | 36 336           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier                      |       | 32 708           | (3 628)          |
| <b>Liquidités au 31 décembre</b>  |       | <b>10 176</b>    | <b>32 708</b>    |

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

### NOTE 1 GENERALITES

En date du 27 avril 2023, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des comptes annuels de Ci Com SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ci Com SA est une société holding anonyme de droit suisse dont le siège se trouve à Genève (Suisse). La Société est active dans la prise de participation dans des entreprises, dans l'octroi de prêts, avances de fonds, etc. en Suisse ou en Europe.

Les actions de la société sont cotées à la bourse Six Swiss Exchange.

En 2022, Ci Com SA a conservé ses participations tout en restant attentive aux éventuelles opportunités d'investissements dans un contexte de marché marqué par des taux bas.

Les variations de valeurs des titres détenus ont généré, en 2022, la comptabilisation des éléments suivants (note 4,2 de l'annexe) :

- Titres ADC : augmentation de la provision de CHF 70 422;
- Titres Zenessa : augmentation de la provision de CHF 30 564.

### **Indications sur l'actionnaire le plus important**

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, la société financière DUAL HOLDING SA à Fribourg, détient 43,85 % du capital-actions de CI COM SA. Les actions détenues sont de valeur nominale de CHF 10 chacune correspondant à 60,96 % des voix. Toutes les actions détenues par DUAL HOLDING SA sont nominatives. DUAL HOLDING SA est contrôlée par des parties liées à CI COM SA.

Madame Valérie Gimond Duménil et Madame Laurence Duménil sont administratrices et actionnaires de la société DUAL HOLDING SA.

### **Indications sur les autres actionnaires détenant plus de 3% des droits de vote**

Il n'y a pas d'autre actionnaire détenant plus de 3% des droits de vote.

## **NOTE 2 RÉSUMÉ DES PRINCIPES D'ÉVALUATION**

Les comptes annuels ont été établis selon le principe du coût historique et sont présentés en CHF. Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes est appliqué aux états financiers.

Ils sont établis selon le principe de la continuité d'exploitation.

### **Base de présentation et d'évaluation**

#### Référentiel comptable

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse concernant les sociétés par actions ainsi qu'aux normes comptables Swiss GAAP RPC, en vigueur à la date du bilan et appliquées dans leur intégralité, en particulier la norme Swiss GAAP RPC 31.

### **Autres Principes d'évaluation**

#### Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en francs suisses, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. La réévaluation des éléments monétaires aboutit à des différences de change enregistrées dans le compte de résultat.

#### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles.

Pour les titres cotés sur un marché actif, le dernier cours de bourse connu à la clôture est appliqué, dans la limite du prix d'acquisition.

Pour les titres cotés sur un marché non actif, c'est l'Actif Net Réévalué par action qui est pris en compte, dans la limite du coût historique d'acquisition. Au cas particulier, pour les titres ADC, l'évaluation est basée sur l'avant dernier Actif Net Réévalué par action publié auquel une décote de 66,5% est appliquée.

Pour les titres non cotés, le coût d'acquisition est comparé à l'Actif Net Réévalué (ANR) des participations détenues, méthode par laquelle la valeur des titres détenus est remplacée par la situation nette de chaque participation détenue directement ou indirectement, dans la limite du prix d'acquisition.

#### Liquidités

Les liquidités comptabilisées au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à trois mois.

#### Provisions

Des provisions ne sont constituées que pour des engagements actuels se rapportant à des événements passés. Leur montant reflète la meilleure estimation des sorties de fonds attendues pour le règlement des engagements.

### Créances

Les créances résultant de livraisons et de prestations, ainsi que les autres créances à court terme sont portées au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeurs nécessaires pour des raisons économiques. Les corrections de valeur ont été déterminées individuellement sur la base de l'ancienneté des postes ouverts à la date de clôture.

### Dettes financières

Les dettes financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les montants remboursables au cours des 12 prochains mois suivant la date de clôture figurent dans les dettes à court terme.

### Autres engagements

Les autres engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### Plan d'options

Un capital conditionnel avait été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 million.

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, il n'existe aucun plan d'option.

### Impôts différés

Des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles qui surviennent lorsque les autorités fiscales enregistrent et évaluent les actifs et passifs avec des règles qui diffèrent de celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables.

Les reports de pertes ne sont activés en tant qu'avoirs d'impôts différés que dans la mesure où une compensation avec des bénéfices imposables futurs apparaît probable.

Les impôts différés sont déterminés annuellement selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement (taux moyen de 14%).

## **NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE**

Ci Com SA se concentre principalement au développement de nouvelles activités par la détention d'un portefeuille de titres de sociétés. Aucune information sectorielle n'est dès lors fournie.

## **NOTE 4 PRODUITS ET CHARGES**

### **4.1 CHARGES D'EXPLOITATION**

| <b>CHF</b>   | <b>2022</b>      | <b>2021</b>      |
|--|------------------|------------------|
| Frais de gestion                                       | (63 841)         | (66 312)         |
| Frais généraux et administratifs                       | (45 060)         | (38 203)         |
| Impôts sur le capital, autres impôts et taxes diverses | (367)            | (25 536)         |
|  | <u>(109 268)</u> | <u>(130 051)</u> |

Les frais de gestion comprennent principalement les coûts de comptabilité et d'administration pour CHF 63 841 (2021: CHF 65 995).

#### 4.2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

| CHF   | 2022             | 2021             |
|---|------------------|------------------|
| Reprise de provision sur immobilisations financières    | -                | -                |
| <b>Total des produits financiers</b>                    | <u>-</u>         | <u>-</u>         |
| Autres charges financières (Intérêts)                   | (69 005)         | (72 690)         |
| Dotation aux provisions sur immobilisations financières | <u>(100 986)</u> | <u>(318 987)</u> |
| <b>Total des charges financières</b>                    | <u>(169 991)</u> | <u>(391 677)</u> |

#### Dotations et reprises de provisions sur immobilisations financières

Les dotations et reprises de provisions sur immobilisations financières se décomposent comme suit :

| CHF   | 2022             | 2021             |
|---|------------------|------------------|
| Variation du cours des titres Alliance-développement Capital SIIC | (70 422)         | (201 248)        |
| Ajustement de valeur des titres Zenessa                           | <u>(30 564)</u>  | <u>(117 739)</u> |
| <b>Plus-value/(moins-value) sur titres, nette</b>                 | <u>(100 986)</u> | <u>(318 987)</u> |

Les variations de valeur des immobilisations financières sont détaillées ci-dessous :

- Alliance Développement Capital : Augmentation de la provision de : CHF 70 422

Sur la base du dernier chiffre connu (30 juin 2022) de l'actif net réévalué de la société ADC SIIC, la participation de Ci Com dans la société ADC SIIC s'élèverait ainsi à CHF 5 035 237 soit une plus-value potentielle de CHF 3 297 202 (au cours de change de clôture).

- Zenessa : Augmentation de la provision de : CHF 30 564

A la fin de l'exercice 2022, une provision complémentaire nette de CHF 30 564, dont CHF 100 532 correspond à l'évaluation négative du taux de change Euro/CHF et CHF 69 968 de variation positive de valeur de la situation nette, a dû être comptabilisée, ramenant la valeur nette des titres Zenessa à CHF 2 115 298.

Zenessa détient 100% du capital social de la société Ingefin au 31 décembre 2022.

Il est rappelé que, fin 2016, la filiale de ZENESSA, INGEFIN, avait cédé la totalité de sa participation majoritaire dans la société de droit français AD INDUSTRIE (Cf. point 4.2 des comptes annuels 2016 présenté dans le rapport financier de CI COM).

Le contrat de cession comprenait un crédit vendeur à terme (10 ans, remboursable par anticipation) représentant 19% du prix de vente revenant directement à Ingefin. Ce crédit vendeur a été remboursé par anticipation le 27 juin 2018.

## Autres charges financières

Les autres charges financières comprennent principalement :

- Les intérêts sur compte courant Dual Holding pour CHF 26 992 (2021 : CHF 26 583) calculés au taux de 0,25% (2021 : 0.25%) ;  
Les frais de cotation pour CHF 27 968 (2021 : CHF 26 887) ;
- Les frais d'intérêts bancaires pour CHF 14 104 (2021 : CHF 17 730).

## NOTE 5 IMPÔTS SUR LE BENEFICE

Le taux d'imposition de la société est de 14%. Les pertes reportées n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance d'impôts différés actifs en l'absence d'une utilisation future de ces pertes, qui n'est pas jugée probable au 31 décembre 2022. Les montants de ces pertes ainsi que leurs dates limites d'utilisation se présentent comme suit :

| CHF          | Pertes reportées |                  |
|--------------|------------------|------------------|
|              | 2022             | 2021             |
| 2022         | 424 143          | 424 143          |
| 2023         | 3 597 312        | 3 597 312        |
| 2024         | 294 744          | 294 744          |
| 2025         | 629 839          | 629 839          |
| 2026         | -                | -                |
| 2027         | 951 831          | 951 831          |
| 2028         | 58 992           | 504 763          |
| 2029         | 279 259          | -                |
| <b>Total</b> | <b>6 236 120</b> | <b>6 402 632</b> |

Le dernier exercice pour lequel la société a reçu sa taxation définitive est 2021.

## NOTE 6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent les titres suivants :

| CHF  | 2022             |              |                                       | 2021             |              |                                       |
|--|------------------|--------------|---------------------------------------|------------------|--------------|---------------------------------------|
|  | Valeur           | Nb d'actions | % droits de vote et droits financiers | Valeur           | Nb d'actions | % droits de vote et droits financiers |
| Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles | 1 660 996        | 13 765 000   | 10.13%                                | 1 731 418        | 13 765 000   | 10.13%                                |
| Zenessa SA, Luxembourg                         | 2 115 298        | 45           | 14.52%                                | 2 145 862        | 45           | 14.52%                                |
| <b>Total immobilisations financières</b>       | <b>3 776 294</b> |              |                                       | <b>3 877 280</b> |              |                                       |

### Alliance Développement Capital SIIC

Alliance Développement Capital SIIC (Ci-après "ADC") (BE0974269012), à Bruxelles (BE) est une société foncière cotée sur Euronext Bruxelles. Ci Com SA avait acquis le 6 juin 2013 de son actionnaire de référence, Dual Holding SA, 5'746'758 actions de la société Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles. Cette acquisition avait été financée par l'augmentation de la créance postposée de Dual Holding SA. Le prix d'acquisition de CHF 947'640 avait

été fixé sur la base du cours boursier moyen des six derniers mois avec application d'une décote de 5% du cours de change CHF/EUR, soit CHF 0.1649 par action.

En 2014 Ci Com SA a acquis 265 000 actions supplémentaires de la société Alliance Développement Capital SIIC. Au cours du 1er semestre 2015, la société a acquis sur le marché boursier 560 000 actions ADC au cours moyen de 0,09 €. Ces 560 000 actions ADC ont été cédées à Dual Holding le 5 mars 2015 au prix unitaire de 0,09 €, soit le cours de bourse de l'action ADC à cette même date.

Au 31 décembre 2022, la société détient toujours 13 765 000 actions, soit 10.13 % du capital et des droits de vote.

Les titres ADC SIIC détenus par Ci Com sont évalués sur la base d'une décote moyenne de 66,5% appliquée à l'avant dernier Actif Net Réévalué publié par la société ADC SIIC, dans la limite du prix d'acquisition.

Sur la base du dernier chiffre connu (30 juin 2022) de l'actif net réévalué de la société ADC SIIC, la participation de Ci Com dans la société ADC SIIC s'élèverait ainsi à CHF 5 035 237 soit une plus-value potentielle de CHF 3 297 202 (au cours de change de clôture).

#### Zenessa SA :

Zenessa SA, Luxembourg, est une société d'investissement qui détenait jusqu'à décembre 2016 une participation indirecte mais majoritaire dans la société industrielle AD Industrie SAS, active dans les secteurs de l'ingénierie mécanique et hydraulique de haute technologie de haute précision, en particulier aéronautique.

Ci Com SA détient toujours 14,52 % de la société Zenessa. Pour rappel, la prise de participation de Ci Com SA dans Zenessa a été effectuée le 18 juin 2013. L'évaluation de la participation Zenessa détenue par Ci Com est basée sur la situation nette comptable de Zenessa et de ses filiales au 31 décembre 2022 limitée au coût d'acquisition historique. Cette évaluation est basée sur les derniers états financiers non audités disponibles.

A la fin de l'exercice 2022, une provision complémentaire nette de CHF 30 564 a dû être comptabilisée, ramenant la valeur nette des titres Zenessa à CHF 2 115 298 Cf. Note 4, point 4,2 ci-avant).

**NOTE 7 LIQUIDITES**

Les liquidités consistent en des comptes bancaires courants.

| <b>CHF</b>                 | <b>2022</b>   | <b>2021</b>   |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Comptes courants bancaires | <u>10 176</u> | <u>32 708</u> |
| <b>Total liquidités</b>    | <u>10 176</u> | <u>32 708</u> |

Le tableau des flux de trésorerie, la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie, comprend les éléments ci-dessus.

**NOTE 8 CAPITAL ACTIONS ET RÉSERVE LEGALE ISSUE DU CAPITAL**

Toutes les actions ont été émises et Ci Com SA ne possède pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, le capital-actions de l'entité est constitué de 570'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10 chacune et de 365'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune. Le capital-actions est entièrement libéré. Pour plus d'informations sur le capital de la société se référer au rapport sur *corporate governance*.

| <b>CHF</b>                    | <b>31.12.2022</b> | <b>31.12.2021</b> |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| Capital - actions nominatives | 5 700 000         | 5 700 000         |
| Capital - actions au porteur  | <u>7 300 000</u>  | <u>7 300 000</u>  |
| <b>Capital Actions</b>        | <u>13 000 000</u> | <u>13 000 000</u> |

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, Ci Com SA ne dispose pas de capital autorisé.

La réserve légale issue du capital s'élève à CHF 1'029'150 (2021 : CHF 1'029'150). Elle est non distribuable.

**NOTE 9 DETTES ENVERS DES PARTIES LIEES**

| <b>CHF</b>  | <b>2022</b>  | <b>2021</b>   |
|---|--------------|---------------|
| Dettes envers des parties liées                   | <u>8 920</u> | <u>12 280</u> |
| <b>Total des autres engagements à court terme</b> | <u>8 920</u> | <u>12 280</u> |

Les dettes envers les parties liées concernent des honoraires de gestion non encore payés aux membres du conseil d'administration et à la direction. (Cf. note 11 Transactions avec les parties liées).

## NOTE 10 DETTE ENVERS L'ADMINISTRATION FISCALE

| CHF                         | 2022 | 2021      |
|-----------------------------|------|-----------|
| <b>Solde au 1er janvier</b> | -    | 132 300   |
| Paielement dans l'exercice  | -    | (132 300) |
| <b>Solde au 31 décembre</b> | -    | -         |
| <b>dont</b>                 |      |           |
| à court terme               | -    | -         |
| à long terme                | -    | -         |

L'arrangement de règlement avec l'Administration fiscale du canton de Vaud portait sur un montant initial de CHF 1'837'600. En 2006 et selon l'accord avec l'Administration, l'échéance du paiement intégral était fixée au 30 avril 2008, aucun remboursement avant terme n'était prévu.

En 2007, La Société avait entrepris des négociations avec l'administration fiscale concernant le paiement de la dette et un nouvel accord avait été signé. Cet accord avait été renégocié en décembre 2008 avec un rééchelonnement du solde sur une plus longue période, soit 12 paiements annuels de CHF 132'300.

L'annuité 2020 avait été payée au début de l'exercice 2021. Il s'agit du paiement de la dernière annuité.

## NOTE 11 TRANSACTIONS ET SOLDES AVEC LES PARTIES LIÉES

### Rappel

#### Alliance Développement Capital SIIC

Ci Com SA avait acquis le 6 juin 2013 de son actionnaire de référence, Dual Holding SA, 5 746 758 actions de la société Alliance Développement Capital SIIC (ci-après "ADC"), Bruxelles. Cette acquisition avait été financée par l'augmentation de la créance postposée de Dual Holding SA. Le prix d'acquisition de CHF 947 640 avait été fixé sur la base du cours boursier moyen des six derniers mois avec application d'une décote de 5% du cours de change CHF/EUR, soit CHF 0.1649 par action.

Le 4 août 2014, 250 000 titres complémentaires ont été acquis au prix de CHF 0.1338 auprès de Rodra Investissements SCS, Luxembourg, société proche de son actionnaire de référence.

Au cours du 1er semestre 2015, la société a acquis sur le marché boursier 560 000 actions ADC au cours moyen de 0,09 €. Ces 560 000 actions ADC ont été cédées à Dual Holding le 5 mars 2015 au prix unitaire de 0,09 €, soit le cours de bourse de l'action ADC à cette même date.

Au 31 décembre 2022, Ci Com SA possède 13 765 000 actions de la société Alliance Capital SIIC, Bruxelles.

#### Zenessa SA, Luxembourg

Le 19 juin 2013, Ci Com SA avait acquis 45 actions de la société Zenessa SA à Luxembourg, pour un montant de 5'663'250 Euros. Les actions ont été achetées à une société, contrôlée par l'actionnaire de référence de Dual Holding SA. Le financement avait été assuré par un prêt de l'actionnaire de référence, Dual Holding SA. Le prix d'acquisition était fondé sur un multiple de 8 fois l'EBITDA diminué des dettes et en tenant compte d'une décote de 20%.

Au 31 décembre 2022, la société est toujours propriétaire de 45 actions, soit 14,52% du capital et des droits de vote de la société Zenessa.

### Créances actionnaires

Les créances actionnaires se détaillent comme suit :

| CHF                        | Créances actionnaires |                   |
|----------------------------|-----------------------|-------------------|
|                            | 2022                  | 2021              |
| Dual Holding SA            | 3 014 906             | 2 871 957         |
| Dual Holding SA, postposée | 8 000 000             | 8 000 000         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>11 014 906</b>     | <b>10 871 957</b> |

Des intérêts au taux de 0.25 % (2021 : 0.25%) ont été calculés sur cette dette. Un montant de CHF 8 000 000 a été postposé afin de couvrir le surendettement de la société (2021 : CHF 8 000 000).  
Il n'y a pas d'échéance à cette dette.

### Rémunération de la direction et du conseil d'administration

Ces données figurent dans le rapport de rémunération (Cf. partie 4 du rapport annuel).

### Dettes et transitoires envers les parties liées

Les créances dues et les passifs transitoires ainsi que les actions et options détenues par les membres du conseil d'administration au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

| Dettes envers les parties liées (hors taxes et en CHF) (1) |                               |  |  |
|--|-------------------------------|--|--|
| Personnes  | Fonction                      | Dettes /<br>transitoires au<br>31 décembre<br>2022 | Dettes /<br>transitoires au<br>31 décembre<br>2021 |
| <b>Administrateurs</b>                                     |                               |  |  |
| Valérie GIMOND-DUMENIL                                     | Administrateur Président      | 0  | 0  |
| Michel RETHORET  | Administrateur Vice Président | 8 920  | 12 280   |
| Laurence DUMENIL   | Administrateur                | 0  | 0  |
| <b>Sous-total I</b>  |                               | <b>8 920</b>                                       | <b>12 280</b>                                      |
| <b>Direction</b>   |                               |  |  |
| Michel RETHORET  | Directeur financier           | 0  | 0  |
| <b>Sous-total II</b>                                       |                               | <b>0</b>   | <b>0</b>   |
| <b>Total</b>   |                               | <b>8 920</b>                                       | <b>12 280</b>                                      |

(1) Y compris transitoires

## **NOTE 12 CONTINUATION D'EXPLOITATION**

Ci Com SA est une société holding. Le Conseil d'administration a procédé depuis 2013 à un redéploiement des activités par l'acquisition de deux participations dans les domaines immobiliers et industriels. Ci Com SA a renforcé en 2014 sa participation dans la société Alliance Développement Capital SIIC avec l'acquisition supplémentaire de 265 000 actions.

Au 31 décembre 2022, la société a conservé son portefeuille de participations et continue à examiner toute opportunité d'investissements qui pourra se présenter.

Au 31 décembre 2022, la Société est surendettée. L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités nécessaires. Il a par ailleurs postposé un montant de CHF 8'000'000 correspondant à des avances faites à fin 2020 (2021 : CHF 8'000'000).

## **NOTE 13 EVENEMENTS SUBSEQUENTS**

### **Crise ukrainienne**

La crise actuelle n'a pas d'impact direct sur le fonctionnement et la valorisation des actifs détenus.

La remontée des taux peut être une opportunité d'investir dans des sociétés cibles soumises à des difficultés financières, cela avec l'appui de l'actionnaire de référence et/ou des partenaires financiers tiers.

Il n'y pas eu d'autres évènements subséquents.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

PKF Certifica SA  
Succursale de Genève



Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale de  
**CI COM SA**, Genève

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CI COM SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels présentés aux pages 28 à 42 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Éléments clés de l'audit*

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces éléments.

Tel. +41 22 827 61 21 • [www.pkfcertifica.ch](http://www.pkfcertifica.ch) • [info@pkfcertifica.ch](mailto:info@pkfcertifica.ch)  
PKF Certifica SA Succursale de Genève • Rue des Battoirs 7 • 1205 Genève • Suisse

PKF Certifica SA is a member firm of the PKF International Limited family of legally independent firms and does not accept any responsibility or liability for the actions or inactions of any individual member or correspondent firm or firms.



| Éléments clés de l'audit | Comment nous avons considéré les éléments clés de l'audit dans notre audit |
|--------------------------|--|
|--------------------------|--|

*Evaluation des immobilisations financières*

CI Com SA évalue ses immobilisations financières au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles. Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières s'élevaient à CHF 3.8 millions ce qui représente le 99.6% du total des actifs. Dû aux estimations concernant l'évaluation des titres détenus dans l'investissement minoritaire non-côté en Zenessa SA et dans l'investissement minoritaire coté ADC SIIC et l'importance de ces positions dans les états financiers de CI Com SA on va considérer ces positions un élément clé d'audit.

Nous avons audité la méthodologie, les hypothèses et les résultats des tests de perte de valeur des immobilisations financières ainsi que leur présentation correcte dans le bilan et dans le compte de résultat. Nous nous sommes également assurés que les informations concernant le résultat des tests de perte de valeur sont correctement incluses dans l'annexe aux comptes annuels.

*Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

*Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

*Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 27 avril 2023

PKF CERTIFICA SA

  
Claudio Massa  
Expert-réviseur agréé

  
Manuel Fuoco  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

# CI COM SA

## États Financiers Statutaires

31 Décembre 2022

## COMPTE DE RESULTAT STATUTAIRE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

|   | <b>2022</b>      | <b>2021</b>     |
|---|------------------|-----------------|
|   | <u>CHF</u>       | <u>CHF</u>      |
| Produits financiers                                     | -                | -               |
|   | <hr/>            | <hr/>           |
| <b>Total des produits</b>                               | -                | -               |
| Frais généraux  | (108 901)        | (95 996)        |
| Charges financières                                     | (69 005)         | (72 690)        |
| Correctifs de valeur des immobilisations<br>financières | (100 986)        | 126 784         |
| Impôts directs  | (367)            | (34 055)        |
|   | <hr/>            | <hr/>           |
| <b>Total des charges</b>                                | <b>(279 259)</b> | <b>(75 957)</b> |
| Produits sur exercices antérieurs                       | -                | 19 845          |
| Charges sur exercices antérieurs                        | -                | (2 880)         |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                           | <b>(279 259)</b> | <b>(58 992)</b> |

**BILAN STATUTAIRE**  
Au 31 décembre 2022

|                               | Notes | 31.12.2022              | 31.12.2021              |
|-------------------------------|-------|-------------------------|-------------------------|
|                               |       | <u>CHF</u>              | <u>CHF</u>              |
| <b><u>ACTIF</u></b>           |       |                         |                         |
| <b>Actif circulant</b>        |       |                         |                         |
| Trésorerie                    |       | 10 176                  | 32 708                  |
| Autres créances à court terme |       | 6 075                   | 4 684                   |
|                               |       | <u>16 251</u>           | <u>37 392</u>           |
| <b>Actif immobilisé</b>       |       |                         |                         |
| Immobilisations financières   | 2     | 3 776 294               | 3 877 280               |
|                               |       | <u>3 776 294</u>        | <u>3 877 280</u>        |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>       |       | <u><b>3 792 545</b></u> | <u><b>3 914 672</b></u> |

**BILAN STATUTAIRE**  
Au 31 décembre 2022

|  | Notes | 31.12.2022       |                         | 31.12.2021      |                         |
|--|-------|------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|
|  |       | <u>CHF</u>       | <u>CHF</u>              | <u>CHF</u>      | <u>CHF</u>              |
| <b><u>PASSIF</u></b>   |       |                  |                         |                 |                         |
| <b>Fonds étrangers à court terme</b>                             |       |                  |                         |                 |                         |
| Dettes résultant de prestations de services                      | 7     |                  | 63 084                  |                 | 46 365                  |
| Dettes fiscales court terme                                      | 3     |                  | -                       |                 | -                       |
| Passifs de régularisation  |       |                  | <u>34 120</u>           |                 | <u>36 656</u>           |
|  |       |                  | <b>97 204</b>           |                 | <b>83 021</b>           |
| <b>Fonds étrangers à long terme</b>                              |       |                  |                         |                 |                         |
| Dette envers des sociétés du groupe portant intérêts             | 8     |                  | 3 014 906               |                 | 2 871 957               |
| Dette envers des sociétés du groupe portant intérêts - postposée | 8     |                  | <u>8 000 000</u>        |                 | <u>8 000 000</u>        |
|  |       |                  | <b>11 014 906</b>       |                 | <b>10 871 957</b>       |
| <b>Fonds propres</b>   |       |                  |                         |                 |                         |
| Capital social   | 4     |                  | 13 000 000              |                 | 13 000 000              |
| Réserve légale issue du capital                                  |       |                  | 1 029 150               |                 | 1 029 150               |
| Résultat au bilan  |       |                  |                         |                 |                         |
| Pertes reportées   |       | (21 069 456)     |                         | (21 010 464)    |                         |
| Perte de l'exercice  |       | <u>(279 259)</u> | (21 348 715)            | <u>(58 992)</u> | (21 069 456)            |
|  |       |                  | <b>(7 319 565)</b>      |                 | <b>(7 040 306)</b>      |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>   |       |                  | <b><u>3 792 545</u></b> |                 | <b><u>3 914 672</u></b> |

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

|   | Notes | 2022<br>CHF      | 2021<br>CHF      |
|---|-------|------------------|------------------|
| <b>Activités opérationnelles</b>  |       |                  |                  |
| Résultat de l'exercice  |       | (279 259)        | (58 992)         |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie                                   |       |                  |                  |
| Dotation/(Reprise) aux provisions sur immobilisations financières           | 4,2   | 100 986          | (126 784)        |
| Variation des créances à court terme  |       | (1 391)          | (4 684)          |
| Variation des engagements à court terme                                     |       | 14 183           | 10 127           |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>      |       | <b>(165 481)</b> | <b>(180 333)</b> |
| <b>Activités d'investissement</b>   |       |                  |                  |
| <b>Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement</b> |       | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Activités de financement</b>   |       |                  |                  |
| Remboursement de dette fiscale  | 10    | -                | (132 300)        |
| Variation de la créance actionnaire   |       | 142 949          | 348 969          |
| <b>Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement</b>   |       | <b>142 949</b>   | <b>216 669</b>   |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie           |       | (22 532)         | 36 336           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier                      |       | 32 708           | (3 628)          |
| <b>Liquidités au 31 décembre</b>  |       | <b>10 176</b>    | <b>32 708</b>    |

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

### NOTE 1 ACTIVITES DE LA SOCIETE

Ci Com SA est la société holding du groupe. Dans son cadre actuel, le but principal poursuivi par le conseil d'administration a été double : dans une première phase, épurer le passé par la vente progressive des activités et/ou des actifs permettant de réduire l'endettement et parallèlement à cette action, élaborer un redéploiement de la société par rapport à de nouvelles orientations.

Ce redéploiement s'est amorcé en 2013 avec l'acquisition de titres de la société ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC et la prise de participation dans la société ZENESSA.

Le portefeuille titres (immobilisations financières) n'a pas connu d'évolution au cours de l'exercice 2022. Il est décrit ci-dessous en note 3.

### Base de présentation et d'évaluation

#### Référentiel comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le Code des Obligations suisse, selon le principe du coût historique et sont présentés en CHF. Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes est appliqué aux états financiers.

Ils sont établis selon le principe de la continuité d'exploitation.

### Principes d'évaluation

#### Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en francs suisses, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. La réévaluation des éléments monétaires aboutit à des différences de change enregistrées dans le compte de résultat.

#### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles.

Pour les titres cotés sur un marché actif, le dernier cours de bourse connu à la clôture est appliqué, dans la limite du prix d'acquisition.

Pour les titres cotés sur un marché non actif, c'est l'Actif Net Réévalué par action qui est pris en compte, dans la limite du coût historique d'acquisition. Au cas particulier, pour les titres ADC, l'évaluation est basée sur l'avant dernier Actif Net Réévalué par action publié auquel une décote de 66,5% est appliqué.

Pour les titres non cotés, le coût d'acquisition est comparé à l'Actif Net Réévalué (ANR) des participations détenues, méthode par laquelle la valeur des titres détenus est remplacée par la situation nette de chaque participation détenue directement ou indirectement, dans la limite du prix d'acquisition.

### Liquidités

Les liquidités comptabilisées au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à trois mois.

### Provisions

Des provisions ne sont constituées que pour des engagements actuels se rapportant à des événements passés. Leur montant reflète la meilleure estimation des sorties de fonds attendues pour le règlement des engagements.

### Créances

Les créances résultant de livraisons et de prestations, ainsi que les autres créances à court terme sont portées au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeurs nécessaires pour des raisons économiques. Les corrections de valeur ont été déterminées individuellement sur la base de l'ancienneté des postes ouverts à la date de clôture.

### Dettes financières

Les dettes financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les montants remboursables au cours des 12 prochains mois suivant la date de clôture figurent dans les dettes à court terme.

### Autres engagements

Les autres engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### Plan d'options

Un capital conditionnel avait été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 million.

Au 31 décembre 2022, ainsi qu'au 31 décembre 2021, il n'existe aucun plan d'option.

## NOTE 2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2022, ce poste se détaille comme suit :

| CHF  | 2022                    | 2021                    |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles | 1 660 996               | 1 731 418               |
| Zenessa SA, Luxembourg                         | 2 115 298               | 2 145 862               |
| <b>Total immobilisations financières</b>       | <b><u>3 776 294</u></b> | <b><u>3 877 280</u></b> |

Alliance Développement Capital SIIC (BE0974269012), à Bruxelles (BE) est une société foncière cotée sur Euronext Bruxelles. Ci Com SA a acquis le 6 juin 2013 de son actionnaire de référence, Dual Holding SA, 5'746'758 actions de la société Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles. Cette acquisition a été financée par l'augmentation de la créance postposée de Dual Holding SA. Le prix d'acquisition de CHF 947'640 a été fixé sur la base du cours boursier moyen des six derniers mois avec application d'une décote de 5% du cours de change CHF/EUR, soit CHF 0.1649 par action.

En 2014, CI COM SA a renforcé sa position dans le capital de la société ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC par l'acquisition de 265 000 titres complémentaires pour un coût moyen de CHF 0,13 par action.

Au cours du 1er semestre 2015, la société a acquis sur le marché boursier 560 000 actions ADC au cours moyen de 0,09 €. Ces 560 000 actions ADC ont été cédées à Dual Holding le 5 mars 2015 au prix unitaire de 0,09 €, soit le cours de bourse de l'action ADC à cette même date.

Au 31 décembre 2022, la société détient ainsi 13 765 000 actions, soit 10.13 % du capital et des droits de vote.

Les titres ADC SIIC détenus par Ci Com sont évalués sur la base d'une décote moyenne de 66,5% appliquée à l'avant dernier Actif Net Réévalué publié par la société ADC SIIC, dans la limite du prix d'acquisition.

Sur la base du dernier chiffre connu (30 juin 2022) de l'actif net réévalué de la société ADC SIIC, la participation de Ci Com dans la société ADC SIIC s'élèverait ainsi à CHF 5 035 237 soit une plus-value potentielle de CHF 3 297 202 (au cours de change de clôture).

Zenessa SA est une société d'investissement qui détenait jusqu'à décembre 2016 une participation indirecte mais majoritaire dans la société industrielle AD Industrie SAS, active dans les secteurs de l'ingénierie mécanique et hydraulique de haute technologie de haute précision, en particulier aéronautique.

Ci Com SA détient toujours 14,52 % de la société Zenessa. Pour rappel, la prise de participation de Ci Com SA dans Zenessa a été effectuée le 18 juin 2013.

Il est rappelé que, fin 2016, la filiale de ZENESSA, INGEFIN, avait cédé la totalité de sa participation majoritaire dans la société de droit français AD INDUSTRIE.

Le contrat de cession comprenait un crédit vendeur à terme (10 ans, remboursable par anticipation) représentant 19% du prix de vente revenant directement à Ingefin. Ce crédit vendeur a été remboursé par anticipation le 27 juin 2018.

L'évaluation de la participation Zenessa détenue par Ci Com est basée sur la situation nette comptable de Zenessa et de ses filiales au 31 décembre 2022, limitée au coût d'acquisition historique. Cette évaluation est basée sur les derniers états financiers non-audités disponibles. A la fin de l'exercice 2022, une provision complémentaire nette de CHF 30 564, dont CHF 100 532 correspond à l'évaluation négative du taux de change Euro/CHF et CHF 69 968 de variation positive de valeur de la situation nette, a dû être comptabilisée, ramenant la valeur nette des titres Zenessa à CHF 2 115 298.

Zenessa détient 100% du capital social de la société Ingefin au 31 décembre 2022.

### NOTE 3 DETTE ENVERS L'ADMINISTRATION FISCALE

Ce poste représentait uniquement les arriérés d'impôts vaudois pour lesquels des arrangements ont été aménagés. L'arrangement de règlement avec l'Administration fiscale du canton de Vaud (AFC) porte sur un montant initial de CHF 1 837 600.

En 2008, la Société avait entrepris des négociations avec l'AFC concernant le paiement de la dette et un nouvel accord avait été signé.

L'annuité 2020 a été payée au début de l'exercice 2021. Il s'agit du paiement de la dernière annuité. La société n'a donc plus aucune dette d'arriéré fiscal.

### NOTE 4 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Ci Com SA de CHF 13'000'000 est composé de 570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal et 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal.

| Type d'actions | Valeur nominale | Nombre d'actions | Cotées /Non cotées en bourse | Détenteurs      |
|----------------|-----------------|------------------|------------------------------|-----------------|
| Nominatives    | CHF 10          | 570'000          | Non cotées                   | DUAL HOLDING SA |
| Porteurs       | CHF 20          | 365'000          | Cotées                       | Divers          |

Les 570'000 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote identique à celui dont bénéficient les actions au porteur. Les actions nominatives qui correspondent à 43.85% du capital-actions détiennent 60,96% des voix.

#### Capital autorisé et conditionnel

Au 31 décembre 2022, Ci Com SA n'a pas de capital autorisé.

Un capital conditionnel a été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 millions.

En décembre 2022, il n'existe aucun plan d'options.

#### Restrictions de transfert et inscriptions des « nominées »

La cession d'actions nominatives s'opère par voie d'endossement.

Cependant, toute acquisition d'une ou plusieurs actions nominatives, à quelque personne et à quelque titre que ce soit, y compris la continuation de tout droit de propriété ou d'usufruit sur une ou plusieurs actions nominatives, est subordonnée à l'approbation écrite du conseil d'administration. Celui-ci peut refuser son approbation dans chacun des cas suivants :

1. Si l'acquéreur n'a pas expressément déclaré que son acquisition a lieu en son propre nom et pour son propre compte
2. Si la société offre à l'aliénateur de reprendre la ou les actions, pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la requête d'approbation

Lorsque la société veut faire usage de ce droit de reprise, elle doit le déclarer par écrit à l'aliénateur dans un délai de soixante jours dès réception de la requête d'approbation.

La valeur réelle est fixée d'entente entre la société et l'aliénateur ; si ceux-ci ne parviennent pas à un accord écrit dans les trente jours qui suivent la déclaration de reprise par la société, sous réserve de l'article 685b alinéa 5 du Code des obligations.

La société doit donner à chacun de ses autres actionnaires le droit d'acquérir les actions aux mêmes conditions, proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque actionnaire ; si un actionnaire renonce en tout ou partie à ce droit, la société dispose librement de la part correspondante.

La société exerce son droit de reprise pour le compte des actionnaires intéressés, à défaut pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

Tant que l'approbation du Conseil d'administration n'est pas donnée, la propriété des actions concernées et tous les droits en découlant restent à l'actionnaire inscrit au registre des actions. Il est en particulier exclu que l'acquéreur puisse exercer le droit de vote et les droits sociaux attachés aux actions.

Lorsque l'acquisition a lieu par fusion, succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée, le conseil d'administration ne peut refuser son approbation que si la société offre à l'acquéreur de reprendre les actions en cause selon les dispositions du chiffre 2 ci-dessus, applicables par analogie.

Dans le présent article, on entend par « acquéreur » la ou les personnes ou entités quelconques prétendant acquérir ou avoir acquis un droit de propriété ou d'usufruit sur une ou plusieurs actions nominatives de la société.

### **Réserve légale issue du capital**

L'utilisation de la réserve légale issue du capital s'élevant à CHF 1 029 150 est restreinte conformément à l'art. 671 al. 1 chiffre 3 CO.

### **NOTE 5 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION**

Ci Com SA est une société holding qui détient une participation dans Alliance Développement Capital SIIC d'un montant de CHF 1 660 996 et un investissement de CHF 2 115 298 dans la société Zenessa SA.

La société n'a pas réalisé de nouvel investissement sur l'exercice mais reste attentive aux projets qui lui seraient soumis.

L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités nécessaires. La société étant surendettée, DUAL HOLDING SA a maintenu une créance postposée de CHF 8 000 000 compte tenu des pertes reportées.

**NOTE 6 INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS ACCORDEES AUX MEMBRES EN EXERCICE DES ORGANES DIRIGEANT**

Les informations relatives à l'article 959c du Code des Obligations sont mentionnées dans le rapport de rémunération.

**NOTE 7 DETTES RESULTANT DE PRESTATIONS DE SERVICES**

| CHF                       | 2022                 | 2021                 |
|---------------------------|----------------------|----------------------|
| Fournisseurs              | 63 084               | 46 365               |
| <b>Total fournisseurs</b> | <b><u>63 084</u></b> | <b><u>46 365</u></b> |

**NOTE 8 DETTES ENVERS DES SOCIETES DU GROUPE**

L'avance en compte courant de l'actionnaire majoritaire a porté intérêts au taux de 0.25 % (2021 : 0,25%). Un montant de CHF 8 000 000 a été postposé afin de couvrir le surendettement de la société.

**NOTE 9 INDICATIONS SUR LES ACTIONNAIRES IMPORTANTS**

Au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, la société financière DUAL HOLDING SA à Fribourg, détient 100% des actions nominatives de Ci Com SA de valeur nominale de CHF 10 chacune (CHF 5 700 000), soit 43.85% du capital et 60,96% des voix.

Le 21 novembre 2015, Herculis Partner « Aries » Fund à Vaduz a annoncé détenir 49'908 actions au porteur représentant 5.34 % des droits de vote.

En date du 25 février 2021, la société Independent Fund Management AG a déclaré détenir à titre fiduciaire pour le compte de Herculis Partners « Aries Fund » moins de 3% des actions au porteur de Ci Com SA.

En 2022, la société n'a pas connaissance de nouvelle annonce.

**NOTE 10 MOYENNE ANNUELLE DES EMPLOIS A PLEIN TEMPS**

La société n'a pas d'employé.

**NOTE 11 SIX**

Une enquête avait été ouverte le 14 février 2019 par la SIX Exchange Regulation SA à l'encontre de CI Com SA, en raison de « possibles violations des prescriptions sur la publicité événementielle et des devoirs d'annonce réguliers. »

Une provision de CHF 30 000 pour risques au titre de cette enquête était comptabilisée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. L'amende qui se monte à CHF 29'500 a été payée au cours de l'exercice 2021 et la provision y relative extournée.

## NOTE 12 EVENEMENTS SUBSEQUENTS

### Crise ukrainienne

La remontée des taux peut être une opportunité d'investir dans des sociétés cibles soumises à des difficultés financières, cela avec l'appui de l'actionnaire de référence et/ou des partenaires financiers tiers.

Il n'y pas eu d'autres évènements subséquents.

# RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

PKF Certifica SA  
Succursale de Genève



Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale de  
**CI COM SA**, Genève

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CI COM SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels présentés aux pages 46 à 57, sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Éléments clés de l'audit*

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces éléments

Tel. +41 22 827 61 21 • [www.pkfcertifica.ch](http://www.pkfcertifica.ch) • [info@pkfcertifica.ch](mailto:info@pkfcertifica.ch)  
PKF Certifica SA Succursale de Genève • Rue des Battoirs 7 • 1205 Genève • Suisse

PKF Certifica SA is a member firm of the PKF International Limited family of legally independent firms and does not accept any responsibility or liability for the actions or inactions of any individual member or correspondent firm or firms.



Eléments clés de l'audit

Comment nous avons considéré les éléments clés de l'audit dans notre audit

*Evaluation des immobilisations financières*

CI Com SA évalue ses immobilisations financières au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles. Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières s'élevaient à CHF 3.8 millions ce qui représente le 99.6% du total des actifs. Dû aux estimations concernant l'évaluation des titres détenus dans l'investissement minoritaire non-côté en Zenessa SA et dans l'investissement minoritaire côté ADC SIIC et l'importance de ces positions dans les états financiers de CI Com SA on va considérer ces positions un élément clé d'audit.

Nous avons audité la méthodologie, les hypothèses et les résultats des tests de perte de valeur des immobilisations financières ainsi que leur présentation correcte dans le bilan et dans le compte de résultat. Nous nous sommes également assurés que les informations concernant le résultat des tests de perte de valeur sont correctement incluses dans l'annexe aux comptes annuels.

*Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

*Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

*Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative au report à compte nouveau de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que CI Com SA est surendettée au sens de l'article 725b al. 3 CO. Les créanciers de la société ayant postposé un montant de CHF 8'000'000, le Conseil d'administration a renoncé à avertir le juge.

Genève, le 27 avril 2023

PKF CERTIFICA SA

  
Claudio Massa  
Expert-réviseur agréé

  
Manuel Fuoco  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable